

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 7 juin 2016 à 20 h 30 – salle de la Mairie

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le trente-un-mai, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard HANSON, Maire.

Étaient présents : MM. Christian MIGNARD, Jacky GALLOIS, Adjoint. M. Jérôme DURET, Mme Annie FEVRIER, M. Yves SEBILLOTTE, Mme Blandine MIAS, M. Jean-Claude BOULAY, Mme Ginette KOMAI, M. Hervé BRODIER, Mme Dorothée FERCOQ.

Excusés : M. Yves SEBILLOTTE (pouvoir à M. HANSON), Mme Blandine MIAS.

Assistait également à la réunion : Mme Sabine DEGUIN (Secrétaire de Mairie).

En exercice : 11

Présents : 9

Exprimés : 10

Une secrétaire de séance a été désignée : Mme Dorothée FERCOQ.

I - APPROBATION COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2016 : à l'unanimité.

II – MANIFESTATIONS.

1) Feux de la Saint-Jean à BENOISEY (02/07).

Ils sont organisés par les Comités des Fêtes de GRIGNON et BENOISEY, face au grand pylône vers l'intersection de Montigny / Benoisey . Un coupon d'inscription va être distribué.

2) Programme du 14 Juillet 2016 :

11 H 30 : cérémonie à la Plaque Commémorative aux Granges, remise de médailles de la République, dépôt de gerbe et, 2016 étant l'année de La Marseillaise, cette dernière sera chantée,

12 H 00 : apéritif offert par la Municipalité, devant la salle Marius Sebillotte,

13 H 00 : buffet froid (**ouvert à tous sur inscription**) servi salle Marius Sebillotte,

16 H 00 : kermesse à l'Espace Orain avec buffet et buvette, animations diverses et feu d'artifice le soir.

Les tarifs sont les mêmes qu'en 2015 : 10 € / personne de GRIGNON (tout compris) et 15 € pour les extérieurs.

III – FINANCES.

1) admission en créances éteintes.

Suite à une décision de justice prononçant le rétablissement personnel d'une personne en situation de surendettement, la Trésorerie demande à la Commune de considérer et comptabiliser comme irrécouvrables une créance relative à deux factures de réservation de la salle, pour un montant total de 98,10 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix contre,

DÉCIDE de ne pas admettre en créances éteintes la somme de 98,10 € concernant le budget principal :

2) décision modificative 1 – intégration du budget assainissement.

Suite à l'intégration du budget assainissement, la Trésorerie demande une écriture comptable (décision modificative). Il y avait fin 2015 un déficit d'investissement de 9 365,20 € (001) et un déficit de fonctionnement de 1 112,93 € (002).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE d'apporter au budget principal 2016 les modifications.

3) fixation de la durée d'amortissement des immobilisations.

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE la durée d'amortissement pour le compte 204 section Investissement - dépenses à 15 ans (quinze ans).

IV – TRAVAUX ET POINTS TECHNIQUES.

1) information PSV (Programme de Soutien à la Voirie) 2016 et travaux en 2017.

Un seul dossier PSV peut être déposé par an (avant le 15/02 - montant minimum de 2 000 € HT). Le projet d'aménagement de l'accotement situé le long du cimetière ne pourra pas être retenu. Il propose que les travaux soient quand même réalisés. *De fait, la délibération n°14-2016 est annulée et remplacée par la 21-2016 : validation devis travaux d'aménagement d'un accotement en terre vers le cimetière.*

VU la dangerosité de l'accotement situé le long du parking du cimetière (rue Franche) et la nécessité de résoudre les problèmes d'enlèvement en cas de pluie, des voitures stationnées lors des diverses cérémonies à l'Église et au cimetière notamment les enterrements, et éviter les chutes éventuelles des personnes.

La SARL Christophe SEGUIN a estimé les travaux de terrassement pour un coût total de 1 400,50 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE ce projet d'aménagement pour un coût total de 1 400,50 € HT (1 680,60 € TTC).

2) carrière (société ROSA).

M. le Maire a rencontré la société ROSA pour aborder deux points :

- la route : remise en état (bi-couche, grave émulsion) de l'étang à la Carrière. En 2017 : la portion de route (y compris les entrées de propriétés) située entre l'étang et l'intersection de Lantilly / Benoisey (500 m) sera refaite en enrobé, à la charge de la Commune.
- la carrière : dossier de classe 3 en cours (2 ans). En attendant l'accord, elle paiera la location (1 000 € / an) et en garde la responsabilité. Une convention sera passée pour définir le coût de la redevance (m3 ou tonne ?).

3) modification du périmètre du SICECO.

Il convient d'étendre le périmètre du SICECO pour accueillir les 24 communes membres du SIERT de Plombières-les-Dijon. Il serait donc composé de 681 communes (664 actuellement). Cette extension correspond à la demande qui avait été formulée par 544 communes du SICECO à la Préfecture fin 2015 et début 2016 et propose donc aux membres du Conseil Municipal de réitérer leur accord.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification du périmètre du SICECO proposé par l'arrêté susmentionné,

V – MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS A L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'ÉTÉ DE 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPORTE SON SOUTIEN à la candidature de la Ville de PARIS à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

VI – QUESTIONS DIVERSES.

1) Réunions diverses.

- Jurés d'Assises : les Adjointes iront à cette réunion le 9 juin à MONTBARD.
- SIRTAVA : Mme FEVRIER se rendra à ST REMY.
- Eolien : le Comité de Pilotage se retrouvera avec les autres partenaires, salle Marius Sebillotte le 21/06 à 9h30 (moment de convivialité offert par la Compagnie du Vent – Développeur éolien).

2) Association « Laissez les servir ».

Un groupe d'adolescents du 93, encadrés par des militaires (1 militaire pour 5 jeunes), viendra effectuer des travaux d'entretien (25 jeunes et 5 encadrants de réserve - AOR 93), du 20 au 27 août. L'hébergement se fera à l'espace Orain. Une petite cérémonie de fin de camp sera organisée.

***Interruption de 22 h 45 à 23 h 15 suite à l'appel de la CO Gendarmerie de DIJON :
inondation de la RD 119 avec demande de mise en sécurité des autres lieux inondables.***

3) Monument aux Morts du cimetière.

Il est retenu pour être inscrit au patrimoine. Le calvaire situé en haut de la rue Jean Dampit le sera peut-être aussi.

4) urbanisme.

M. Benoît RENAULT a déposé un permis de construire pour un bâtiment en face de l'étang, à la place des bottes.

5) compteur linky.

Non dangereux pour la santé, information d'EDF et du particulier sur la consommation, gratuit, + rapide pour relever le compteur, arrivée à Grignon au plus tôt en 2018. Il sera remis à la place de l'existant ; si on le change de place, c'est à la charge du demandeur.

6) événements à venir.

- 3 courses de la Pédale Semuroise en septembre : prévoir bénévoles (tronçon carrière / étang...),
- marche gourmande : 3 ou 10 septembre,
- sortie Guedelon en octobre,
- marché de Noël en décembre.

8) école maternelle Jean de La Fontaine : 6 juin 2016.

- effectifs à la baisse pour la rentrée 2016 : risque de fermeture d'une classe (comptage juin ou septembre). Il faut 31 enfants sans les TPS : (10 GS, 14 MS car 1 départ, 5 PS et 7 TPS),
- plan vigipirate : évacuation en cas d'entrée « terroriste » faite avec les enfants sous forme de jeu, elle s'est déroulée dans le calme et en moins de 3 mn (sortie par derrière dans les jardins voisins),
- APC : 3 élèves en soutien (après-midi complet pour les GS et 1 h 30 pour les MS),
- sortie scolaire du 24 juin : toute l'école ira à DIJON découvrir les marionnettes (spectacle, chasse au trésor et fabrication...),
- kermesse : vendredi 10 juin au PDSA,
- travaux : peinture refaite (murs, couloirs et cuisine), chéneau réparé, à prévoir : tapis à l'entrée,
- bilan fréquentation 2015-2016 : peu d'absentéisme par rapport à l'année dernière,
- effectif de 2015-2016 : 13 GS, 10 MS, 15 PS et 3 TPS.

9) recensement de la population 2017 : du 19 janvier au 18 février.

10) prochaine réunion de Conseil Municipal : mardi 5 juillet à 20 h 30 à la salle Marius Sebillotte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 15.

Le Rapporteur : **Mme Dorothée FERCOQ**